

Image not found or type unknown



Association loi 1901 et entreprises

Par **eulalie33**, le **16/12/2008 à 18:54**

bonsoir, je voudrais savoir si une association loi 1901 dont la vocation est la pratique de la sophrologie peut proposer ses services à une entreprise soit au niveau de la RH ou par l'intermédiaire de son CHSCT dans le cadre de la lutte contre le stress au travail Merci d'avance et bonne soirée